

Interfaces de transports – Déclaration d'Emmenbrücke

La Suisse doit disposer d'un système de transport qui continue à l'avenir de satisfaire aux besoins de la population à la campagne, dans les agglomérations et dans les villes. Au cours des prochaines décennies, l'évolution des modes de vie et des systèmes de valeurs, l'apparition de nouveaux modèles d'affaires et l'innovation technologique vont changer la mobilité. La Confédération, les cantons, les agglomérations, les villes et les communes souhaitent accompagner cette transition en proposant des solutions novatrices. Ils veulent réaliser des projets appropriés et coordonner encore mieux l'urbanisation et le développement des transports.

Les interfaces de transports, une réponse aux défis de la mobilité

Les interfaces multimodales de transports améliorent l'accessibilité des régions et relient entre eux les territoires urbains et ruraux. Elles permettent un passage simple, rapide et sans heurts d'un moyen de transport à l'autre. La Confédération, les cantons, les agglomérations, les villes et les communes coordonnent le développement des transports et l'urbanisation. Des interfaces multimodales bien organisées optimisent la transition entre les réseaux locaux et régionaux, entre les routes nationales et les transports publics sur la route et sur le rail. Les avantages propres à chaque moyen de transport doivent ainsi être mis en valeur.

Les interfaces de transports, symboles d'une coopération vivante

Les partenaires signataires souhaitent résoudre ensemble les problèmes de transport et utiliser efficacement les ressources financières limitées dont ils disposent. Pour cela, ils prennent en considération tous les moyens de transport et toutes les infrastructures, coordonnent leurs planifications et tiennent compte du développement souhaité pour les zones bâties.

Les interfaces multimodales de transports constituent un résultat concret des efforts de planification menés conjointement. Pour les organiser et les utiliser de manière judicieuse, il faut disposer d'une vue d'ensemble régionale et de mesures auxiliaires (dans la gestion des transports ou du stationnement, par exemple).

Dans le cadre du Programme pour les interfaces de transports, les divers partenaires veulent concrétiser le modèle « interfaces de transports ». À cet effet, ces quatre prochaines années, ils poursuivront les objectifs suivants :

- inscrire les interfaces multimodales de transports dans les instruments de planification et de financement dont disposent la Confédération, les cantons, les agglomérations, les villes et les communes ;

- réunir les ressources en personnel requises pour les études de base et l'accompagnement technique de projets pilotes attrayants ; dans ce contexte, les divers partenaires financeront eux-mêmes leurs frais de personnel ;
- entretenir les échanges de connaissances et d'expériences, et rassembler des exemples réussis d'interfaces de transports et de stratégies territoriales régionales destinées à coordonner l'urbanisation et le développement des transports.

Cadre de la coopération

Au niveau fédéral, le Plan sectoriel des transports, partie Programme, « Mobilité et territoire 2050 », les programmes de développement stratégique des routes nationales et de l'infrastructure ferroviaire, et en particulier le Programme en faveur du trafic d'agglomération définissent le cadre technique dans lequel peuvent être développées les interfaces multimodales de transports. Les instruments de planification au niveau des cantons, des agglomérations, des villes et des communes concrétisent ces interfaces pour des territoires spécifiques.

Afin d'élaborer des stratégies territoriales et de réaliser des projets concrets, les partenaires sont disposés à impliquer d'autres organisations telles que des associations ou des entreprises de transport, de même que des représentantes et représentants des domaines de la science et de l'innovation.

Pour le **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)**
Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga

Emmen, le 9 septembre 2021

Pour la **Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)**
Conseiller d'état Stephan Attiger (président)

Emmen, le 9 septembre 2021

Pour la **Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)**,
Conseiller d'état Laurent Favre (président)

Emmen, le 9 septembre 2021

Pour l'**Union des Villes Suisses (UVS)**
Conseiller national Kurt Fluri (président)

Emmen, le 9 septembre 2021

Pour l'**Association des Communes Suisses (ACS)**
Conseiller des états Hannes Germann (président)

Emmen, le 9 septembre 2021
